

2025/20/10/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à seize heures, le vingt octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, également convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, ROYANT Helen, MOIZAN Anne-Marie, GUEGUEN Annick, GOUJARD Laurine, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : LE FUR Françoise, BAUDET Dannie, ULLIAC Morgane, LE GOFF Jeannine LE FUR Annick,

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis

Procuration(s) : LE FUR Françoise à LE FLOC'H Hervé, LE FUR Annick à MOIZAN Anne-Marie, BAUDET Dannie à ROYANT Helen, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITÉ, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/10/2025

Reçu en Préfecture de VANNES le 27/10/2025

Convocation affichée le : 13/10/2025

Publié ou notifié le 27/10/2025

Nombre de Conseillers :

Certifié exécutoire le 27/10/2025

En exercice : 12

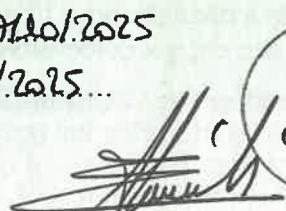
A GOURIN, le 27/10/2025...

Présents : 6

Le Président,

Procuration (s) : 4

Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

4- CCAS – ADHÉSION DU CCAS DE GOURIN AU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE DORN HA DORN ET APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE ET DE SES 4 AVENANTS À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2025

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration les délibérations en date du 18 octobre 2021 et du 20 janvier 2025 autorisant Monsieur le Président à engager des démarches auprès du GCSMS Dorn-Ha-Dorn en vue d'une adhésion au groupement.

Il explique les raisons de cette demande d'adhésion, notamment la volonté de mettre en place des bonnes pratiques communes et des formulaires harmonisés avec ceux du GCSMS depuis l'année 2021. Au vu de la situation actuelle :

- Il rappelle les conclusions de l'évaluation externe réalisée par le Cabinet Kheops Consulting courant septembre 2021 sur le service d'aide à domicile de Gourin qui soulignait le retard dans la formalisation de procédures.
- Par ailleurs, le service du SAAD n'ayant pas mis en place de CPOM (contrat pluriannuel d'objectif et de moyens), il ne peut pas bénéficier du financement départemental en faveur des aides à domicile, notamment au titre de la revalorisation salariale et de l'aide à la tarification.
- Monsieur le Président informe le conseil que l'ARS nous a adressé le 5 décembre 2024 un courrier relatif à la réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD) demandant notre positionnement avant le 1^{er} février 2025 en vue d'une intégration dans un SAD sous portage juridique unique.
- Parallèlement, le Département du Morbihan, Direction de l'Autonomie, a adressé le 17 décembre 2024 un courrier portant sur la même demande, précisant son incidence sur la programmation des évaluations externes et exprimant la volonté départementale de renforcer les Services d'aide à domicile en fixant un seuil minimal de 30 000 heures d'activité (à titre d'information, le service de Gourin a réalisé 10 000 heures en 2024).
- Enfin, il évoque les contraintes liées à la gestion du personnel : le service fait face à deux démissions récentes et à des difficultés de recrutement ; il ne dispose pas d'effectifs suffisants pour assurer le service de manière optimale en cas d'absences pour congés ou formation, la continuité de service nuit et jour étant assurée par l'élue aux affaires sociales (hors service administratif).

C'est pourquoi, au regard de ces constats, Monsieur le Président indique que la pérennisation de l'activité d'aide à domicile sur la commune de Gourin pourrait être envisagée par un rapprochement avec un gestionnaire tel que le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Dorn-Ha-Dorn dont le siège social est à Le Faouët et sous la forme d'une adhésion sans participation financière.

Face aux mêmes exigences contextuelles et légales, ce groupement gère, depuis le 1^{er} janvier 2018, le service d'aide à domicile pour 17 communes de Roi Morvan Communauté, en assurant un fonctionnement à la hauteur des enjeux de ce secteur d'activité.

Basé sur le principe de la coopération sociale et médico-sociale, Dorn-Ha-Dorn peut intervenir sur les 21 communes du territoire de Roi Morvan Communauté. Il apporte ainsi aux habitants une aide efficace en matière de gestion des heures d'intervention à domicile. Ce groupement a été créé dans l'intérêt des usagers et des professionnels de l'aide à domicile.

Le GCSMS a signé, avec le Département du Morbihan, un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens dont l'application, entré en application en 2020, lui permettant d'engager une politique de revalorisation salariale, soutenue par la participation financière du département.

Considérant la volonté de maintenir un service public de qualité,

Considérant la volonté de sécuriser et de valoriser l'emploi des aides à domicile,

Après lecture de la convention constitutive du GCSMS et des avenants correspondants, et au vu des articles R.312-194-1 et 312-194-25 du Code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, après un vote à main levée et à l'unanimité,

Les membres du Conseil d'Administration :

- APPROUVENT l'adhésion du service SAAD de Gourin au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Dorn Ha Dorn à compter du 1^{er} novembre 2025,
- AUTORISENT le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du GCSMS ainsi que tout document nécessaire à cette adhésion.

Le Président

Hervé LE FLOC'H



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY